

**Commune de MONTMEYRAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**D170928-03**

**Rectificative suite à une erreur matérielle**

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2017

**Présents** : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Pierre LOUETTE, Jocelyne MANDAROUX, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL

**Excusés** : Séverine GERVY (procuration à Annabelle DUPRET), Gaëtan KONIECZNY (procuration à Olivier ROCHAS), Claire LOROUE, Isabelle VATANT

**Secrétaire de séance** : Eveline DAVIN

**OBJET : Finances – Demande de fonds de concours**

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier le VI de l'article L.5216-5,  
Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Valence Romans sud Rhône Alpes en date du 7 avril 2016 approuvant le règlement des fonds de concours,

Considérant le projet de sécurisation et de mise en valeur de l'entrée est du village par l'avenue des Genceaux  
Considérant qu'il est financé et qu'il reste à la charge de la commune 27, 61 % du coût d'opération financé sur son budget général

Considérant le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		
<i>Nature</i>	<i>Montant</i>	<i>Nature</i>	<i>Montant</i>	<i>Taux</i>
Voirie	301 164,40 €	Sub. Département	18 330,00 €	5,61%
Assainissement	25 432,00 €	Prise en charge par le Département	91 669,00 €	28,07%
		Sub. Région	59 000,00 €	18,07%
		Fonds de concours	67 428,00 €	20,65%
		Reste à charge communal	90 169,40 €	27,61%
<b>Totaux</b>	<b>326 596,40 €</b>		<b>326 596,40 €</b>	

Considérant qu'à titre prévisionnel l'opération à financer débutera au mois de mars 2018 pour s'achever au mois de mai 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de :

- ✓ solliciter un fonds de concours pour un montant de 67 428 euros
- ✓ d'autoriser le maire à signer l'ensemble des actes nécessaires pour solliciter et percevoir le-dit fonds de concours

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	16
Conseillers-ères représenté-e-s	2
Ayant voté pour	18
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e	0

**Pour extrait conforme**

Fait à MONTMEYRAN, le 5 avril 2018

Le Maire,